



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COLLEC COVID-19

jeudi 11 mars 2021 - 11 heures 30

Situation sanitaire

Dégradation nette de la situation épidémiologique dans le département

Le taux d'incidence (175/100 000) et le taux de positivité (proche de 7) augmentent chez toutes les tranches d'âge à l'exception des plus de 75 ans.

En quinze jours, **tout** le bénéfice du mois de février a été perdu.

Accroissement du nombre de personnes en réanimation avec des patients de plus en plus jeunes.

L'importance de l'application des mesures barrières doit être rappelée de façon permanente .

Chacun est concerné. Si la situation continue à se dégrader, un couvre-feu pourrait être instauré le week-end dans le Tarn.

Les mesures actuelles ont pour objectif non seulement de sauver des vies mais aussi de préserver l'emploi dans les entreprises et sauver notre économie. **Il en va également de l'avenir professionnel de nos jeunes.**

Vaccination : encore de l'attente mais la vaccination de masse approche

Plus de 40 000 injections.

De nombreuses personnes n'ont pas encore pu obtenir un rendez-vous mais toutes les doses livrées sont consommées. Le taux d'adhésion à la vaccination est élevé.

Les pharmaciens vont contribuer à la campagne de vaccination avec le vaccin Astra Zeneca. Ils pourront vacciner à partir du 19 mars. Des livraisons importantes sont prévues au mois d'avril (12 000 doses par semaine au lieu de 3 000 doses actuellement). Une réflexion est menée afin de trouver un système plus souple que Doctolib.

De nouvelles livraisons du vaccin Pfizer vont permettre d'étendre les plages de rendez-vous des centres de vaccination.

La préfète insiste sur le fait qu'avec le développement de la vaccination de masse, tous les professionnels devront être mobilisés : médecins, pharmaciens, centres de vaccination, sdis. Le conseil départemental rappelle qu'il est prêt à engager des infirmiers. La préfète demande qu'un cadre d'emploi souple soit mis en oeuvre dans ce but (mise à disposition par exemple).

En ce qui concerne les listes de personnes à vacciner transmises par les mairies, les rappels se font en fonction des disponibilités des plages de rendez-vous. Toutes les personnes sont rappelées. Certaines personnes ne répondent pas aux appels téléphoniques, leurs noms seront communiqués aux maires.

Les nouveaux arrivants en EHPAD sont tous vaccinés. Un point hebdomadaire est effectué par l'ARS auprès des directeurs d'établissements.

Schéma vaccinal

* Liste sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19

 La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC <small>(à partir de 18 ans conformément aux autorisations de mise sur le marché de ces vaccins.)</small>			
Mon âge	Ma situation	AstraZeneca	Pfizer-BioNTech ou Moderna
0 à 17 ans		<i>Je ne suis pas concerné</i>	
18 à 49 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Je ne suis pas encore concerné</i>	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	✓ Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin	✓ En centre de vaccination, avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
50 à 74 ans inclus	Sans problème de santé →	<i>Je ne suis pas encore concerné</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →	✓ Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin	✓
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	✓ Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin	✓ En centre de vaccination, avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
Plus de 75 ans	Je suis en établissement pour personnes âgées →	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou au sein de mon établissement	✓ Au sein de mon établissement
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure) →	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin	✓ En centre de vaccination

N.B. : Les personnes majeures en situation de handicap, hébergées en maison d'accueil spécialisée ou foyer d'accueil médicalisé, se font vacciner au sein de leur établissement.

version : lundi 8 mars 2021

Assouplissement des règles COVID : aucun !!

Des essais sont effectués au niveau national afin d'étudier la possibilité de réouvrir des musées, des salles de sport ou de spectacle. Toutefois, cette ouverture n'est pas encore à l'ordre du jour.

ERP : seules les assemblées générales statutaires indispensables à la vie démocratique des associations sont possibles dans le strict respect des gestes barrière. Privilégier toujours la visio quand c'est possible.

Economie et France Relance

Les entreprises peuvent s'adresser en priorité à leur organisme consulaire (CCI, chambre de métiers, chambre d'agriculture), mais si elles préfèrent au sous-préfet chargé de la relance (sous-préfet de Castres), à l'UD DIRECCTE ou à la DDFIP.

Prochain COLLEC jeudi 18 mars – 11h15 - les codes restent inchangés. Il convient de se connecter impérativement avant le début de la réunion et d'éteindre son micro.